

PARTIE RESERVEE AU CLUB

Paiement Adhésion : OUI / NON

Moyen de paiement :

Certificat Médical : OUI / NON

Demande d'attestation : OUI / NON

GROUPE(S) :



BULLETIN D'ADHESION
Aquatique Club Agglomération Périgueux (ACAP)
Saison 2018/2019

Renouvellement

Première adhésion

NOM (Adhérent(e)) :

PRENOM :

Profession (facultatif) :

Volontaire pour intégrer de la commission "recherche de partenaires" ou commission "Evénement" **OUI** **NON**

Pour les mineurs :

Je, soussigné(e) Mr / M/Mlle(Nom/Prénom) :

Autorise mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légal, ci-dessus désigné(e) à pratiquer la natation sportive au sein du club Aquatique Club Agglomération Périgueux (ACAP).

J'accepte / Je n'accepte pas (barrer la mention inutile) que mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légal, ci-dessus désigné(e) puisse être transporté(e) dans le véhicule personnel d'un dirigeant/éducateur/accompagnant pour effectuer des déplacements à l'occasion des compétitions auxquelles il serait amené à participer dans le cadre des activités du club.

Représenterai mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légal, ci-dessus désigné(e) lors des assemblées générales du club si celui ou celle -ci est âgé de moins de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la réunion.

Droit à l'image :

J'accepte / Je n'accepte pas (barrer la mention inutile) que les photos, les prises de vue et interviews de l'adhérent ci-dessus désigné, réalisés dans le cadre de sa participation aux manifestations du club soient publiées et diffusées dans tous les médias et par tous moyens existants ou à venir sans limite de temps. Aucun droit à compensation ne pourra en découler.

Règlement intérieur

En signant le bulletin d'adhésion, l'adhérent et le cas échéant ses représentants légaux s'il est mineur, s'engagent à respecter les termes du règlement intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance en le consultant sur le site internet du club www.acapnatation.fr.

Le certificat médical autorisant la pratique de la natation doit être produit dès l'inscription au club. N'attendez pas la rentrée, profitez de l'été pour le faire établir par votre médecin traitant ou auprès du Centre Médico Sportif se trouve dans les locaux du C.D.O.S. 24 46, rue Kléber – 24000 PERIGUEUX – Tel : 05.53.45.51.14. Il est ouvert à tous les publics, les visites assurées par un médecin C.E.S. du Sport, sont gratuites et permettent l'obtention d'un certificat d'aptitude à la pratique du sport valable 3 ans. La prise de rendez-vous se réalise via le secrétariat du CDOS 24.

Montant de l'adhésion

Les tarifs s'entendent pour une saison et par adhérent. Le paiement de la cotisation annuelle doit être effective pour que l'adhésion soit prise en compte et débiter les activités au sein du club. **1 séance d'essai maximum**. Toute saison commencée est due. Echelonnement possible sur trois mois entre septembre et décembre 2018, chèques vacances ou coupons sport acceptés. Pas de remboursement sauf cas prévus au règlement intérieur.

TARIFS : (comprend l'adhésion au club et le prix de la licence à la FFN/FFH ou FFSA)

- Tous pratiquants pour 1^{er} et seconde adhésion d'un même foyer fiscal : **210 euros** (180 euros pour le groupe Eveil)
 - Tarifs dégressifs à partir de la troisième adhésion pour les autres membres d'un même foyer (justificatif à fournir si nécessaire à la demande du bureau) : **190 € 3^{ème} adhésion et 4^{ème} adhésion, au-delà voir le bureau**
 - Tarifs inscription au 01/01/2019 : **150 €**, inscriptions au 1^{er}/03/2019 : **100 €**
- Adhésion + Don dé-fiscalisable : Possibilité de régler votre adhésion + réaliser un don (par tranche de 50 euros exemple 210 + 50, 210 + 100, etc..) vous pourrez dé-fiscaliser la part de don à 66%
- Adhésion DUO : 3 formules : Forme + Phobie / natation artistique + natation sportive / Forme + natation adulte : **300 euros**
- Adhésion sport santé (Sur ordonnance uniquement) : **150 euros**
- Membre du CA pratiquant et Jeunes encadrant permanent : forfait licence : **60 €**
- Membre du bureau : **adhésion prise en charge par ACAP**
- Officiels : **adhésion prise en charge par ACAP**. Pour les officiels adhérents pratiquants : **150 €**
- BEESAN-BPJEPS Natation encadrant permanent : **adhésion prise en charge par ACAP**

Conditions d'adhésions particulières :

- **Pour les groupes Pass sport 1 et 2, Pass compétition 1 et 2 et compétiteurs groupe 2** : engagement à participer à toutes les séances programmées dans la semaine ainsi qu'aux stages et compétitions proposées
- **Pour les groupes Compétition Natathlon 1 et 2, compétiteurs groupe 1** : engagement à participer au minimum à 3 séances programmées dans la semaine ainsi qu'aux stages et compétitions proposées
- **Pour la section natation artistique** : engagement à participer à toutes les séances (natation, gym en salle) proposées dans la semaine ainsi qu'aux stages, galas et compétitions éventuelles. Attention l'activité est une activité collective, tout engagement à la rentrée suppose un engagement à l'année pour ne pas pénaliser l'équipe.

Fait le :...../...../ 201.....

L'adhérent(e)

Le(s) parent(s) (si adhérent mineur)

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites aux questionnaires d'adhésion. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du responsable du club.